

La question de l'Eco

Février 2016



15 place de la République 75003 Paris









Frédéric Micheau

Directeur des études d'opinion Directeur de département Tel: 01 78 94 90 00

Fax: 01 78 94 90 19

fmicheau@opinion-way.com

LA MÉTHODOLOGIE





Echantillon de **1009 personnes** représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.



L'échantillon a été constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence.



L'échantillon a été interrogé par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview).



Les interviews ont été réalisées les 24 et 25 février 2016.



OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252.



OpinionWay rappelle par ailleurs que les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,5 à 3 points au plus pour un échantillon de 1000 répondants.

Toute publication totale ou partielle doit impérativement utiliser la mention complète suivante :

« Sondage Tilder-LCI-OpinionWay»

et aucune reprise de l'enquête ne pourra être dissociée de cet intitulé.

LES RÉSULTATS

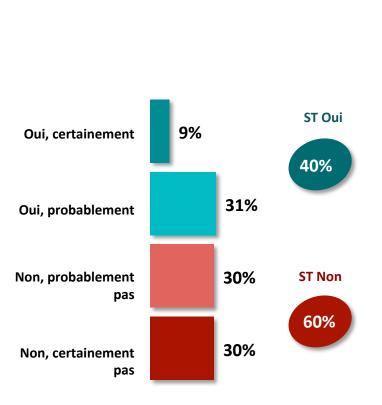


L'augmentation du temps de travail en cas de situation économique difficile dans l'entreprise



Q : Seriez-vous prêt à augmenter la durée de votre temps de travail, sans augmentation de salaire, si la situation économique de votre entreprise l'exige ?

Question posée aux salariés, soit 40% de l'échantillon



Sexe		Age			CSP	
Homme	Femme	18-34 ans	35-49 ans	50 ans et plus	CSP+	CSP-
41%	38%	42%	35%	45%	47%	33%
59%	62%	58%	65%	55%	53%	67%

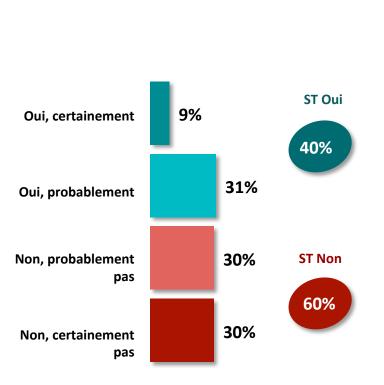


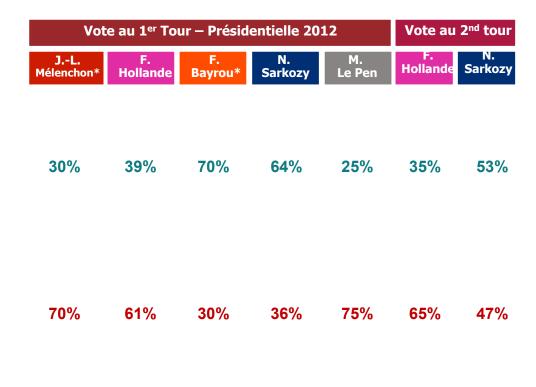
L'augmentation du temps de travail en cas de situation économique difficile dans l'entreprise

405

Q : Seriez-vous prêt à augmenter la durée de votre temps de travail, sans augmentation de salaire, si la situation économique de votre entreprise l'exige ?

Question posée aux salariés, soit 40% de l'échantillon





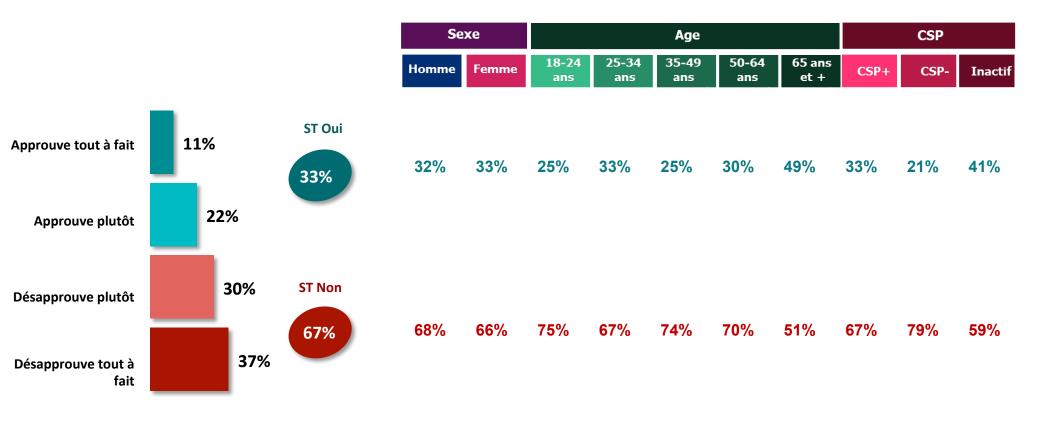
*bases faibles, résultats à interpréter avec précautions



La perception de la limitation des indemnités de licenciement à 15 mois

Q : La loi El Khomri prévoit de limiter les indemnités de licenciement prévues au prud'hommes à 15 mois maximum, même en cas de licenciement sans causes réelles et sérieuses. Approuvez-vous cette mesure ?



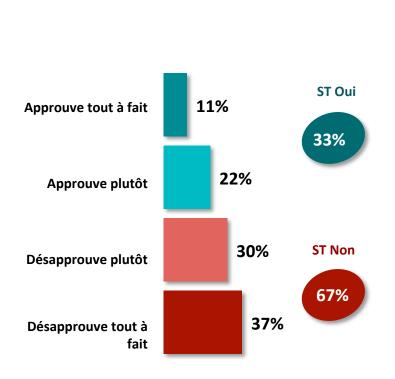


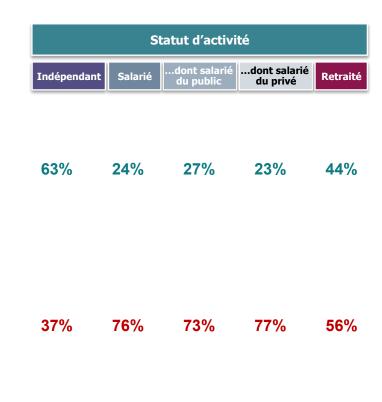


La perception de la limitation des indemnités de licenciement à 15 mois

1009 personnes

Q : La loi El Khomri prévoit de limiter les indemnités de licenciement prévues au prud'hommes à 15 mois maximum, même en cas de licenciement sans causes réelles et sérieuses. Approuvez-vous cette mesure ?







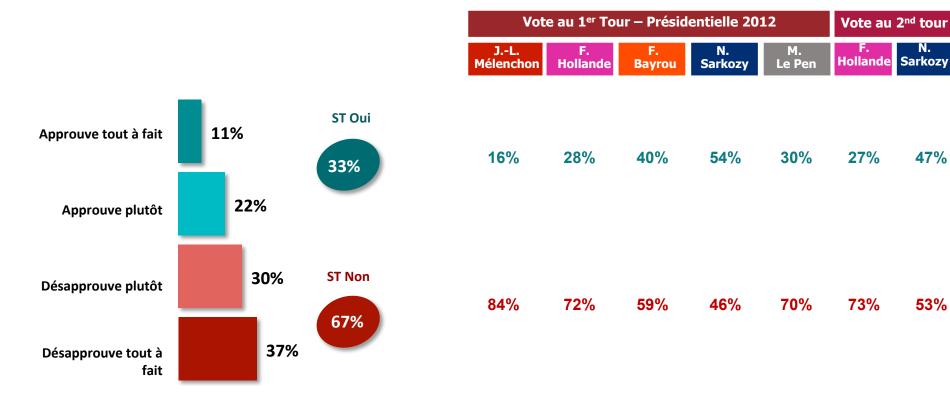
La perception de la limitation des indemnités de licenciement à 15 mois

1009

47%

53%

Q : La loi El Khomri prévoit de limiter les indemnités de licenciement prévues au prud'hommes à 15 mois maximum, même en cas de licenciement sans causes réelles et sérieuses. Approuvez-vous cette mesure ?





15 place de la République 75003 Paris

« Permettre à nos clients de comprendre de manière simple et rapide leur environnement actuel et futur, pour mieux décider aujourd'hui, agir demain et imaginer après-demain. »